



MAIRIE  
DE

LIEURON

**COMPTE-RENDU**  
**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du LUNDI 1<sup>er</sup> FEVRIER à 19h**

**Sous la présidence de** : Mme PREVERT Rose Line, Maire.

**Étaient présents** : MM. BRIAND Thierry, MOISON Daniel, PERRET-LE BLET Chantal, DUROCHER Alexandre, ROPERT Céline, ROCHER Nicolas, MONVOISIN Michèle, BESQUEL Jean-René, BALARD Olivier, ARNAL Jérôme, BARIOU Nathalie, JOLIVET François, MOUCHE Marylène

**Absents excusés** : M VETIER Fabrice donne son pouvoir à Madame PREVERT Rose Line ; JOLIVET François, excusé.

**Secrétaire** : M. BESQUEL Jean-René

- 
- ❖ Madame PREVERT Rose Line après avoir constaté que le quorum est atteint déclare la séance ouverte ;
  - ❖ BESQUEL Jean René est nommé secrétaire de séance ;
  - ❖ Les membres de l'assemblée adoptent le compte rendu relatif à la séance du Conseil Municipal du 21 décembre 2020 à l'unanimité ;

**DELIBERATION 2021-01 : AUTORISATION D'ENGAGER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :**

**Objet** : Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de l'année 2021.

Préalablement au vote du budget primitif 2021, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2020. Afin de faciliter les dépenses d'investissement au début de l'année 2021, Le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'année 2020.

Madame le Maire souhaite pouvoir mandater les dépenses d'investissements 2021 comme décrites ci-dessous et ce avant le vote du Budget Primitif 2021 :

Chapitre	BP 2020	25%
20 : Immobilisation incorporelles	6 784 €	1 696 €
21 : Immobilisation corporelles	172 340 €	43 085 €
23 : Immobilisation en cours	731 903,98 €	182 975 €
<b>TOTAL</b>	<b>911 027,98 €</b>	<b>227 756 €</b>

Votants : 14

Pour : 14

**DELIBERATION 2021-02 : AUTORISATION DE VENTE DU LOTS 12 DES LOTISSEMENTS CHÊNES CHEVALIERS ;**

**Objet :** Vente des lots 12 du lotissement « Les Chênes Chevaliers » ;

Demande d'acquisition du lot n°12 du lotissement « Les Chênes Chevaliers » par M. ALLANIC Guillaume. Il s'agit de la parcelle ZD246 d'une superficie de 439 m<sup>2</sup>. Le prix de vente a été fixé à 18 438€ TTC (dix-huit mille quatre cent trente et huit euros) soit 42 € le m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de vendre le lot 12 d'une superficie de 439m<sup>2</sup> au prix global de 18 438 € TTC;
- **DESIGNE** Maître Yann PINSON, Notaire à PIPRIAC, pour établir l'acte de vente et les formalités nécessaires pour les deux lots ;
- **PRECISE** que les frais afférents à cette vente seront à la charge de M ALLANIC Guillaume ;
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tous les documents concernant ce dossier ;

**DELIBERATION 2021-03 : AUTORISATION DE VENTE DES LOTS 14 à 27 ET 29 DU LOTISSEMENT CHÊNES CHEVALIERS ;**

**Objet :** Autorisation de vente des lots 14 à 27 et 29 du lotissement « Les Chênes Chevaliers » ;

Afin de pouvoir vendre les lots 14 à 27 et le lot 29 du lotissement Chênes Chevaliers, Madame la Maire propose de l'autoriser à négocier et commercialiser les lots pour un prix de 42€ au m<sup>2</sup> et à signer tout document permettant une réservation de ceux-ci par d'éventuels acquéreurs.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le maire à négocier et commercialiser les lots 14 à 27 et 29 du lotissement des Chênes Chevaliers selon un échelon de prix de 42€ m<sup>2</sup>.
- **AUTORISE** le maire à signer tous document se rapportant à la présente délibération.

**DELIBERATION 2021-04 : VALIDATION DES OFFRES DE MAITRISE D'ŒUVRE, DE BORNAGE ET DE CHIFFRAGE DE LA SOCIETE QUARTA POUR LA VIABILISATION DE LA TRANCHE 1 DU PERMIS MODIFICATIF DU LOTISSEMENT CHÊNES CHEVALIERS ;**

**Objet :** Validation des différentes propositions de Quarta concernant le permis modificatif du lotissement des Chênes Chevaliers.

Dans le cadre de l'aménagement du lotissement des Chênes Chevaliers, la commune a sollicité l'intervention de la société de géomètre Quarta pour l'assister dans la maîtrise d'ouvrage. Celle-ci fait l'objet d'une convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO). Cette même société a également soumis une convention concernant le bornage et le chiffrage du nouveau permis d'aménager concernant le lotissement. La « Société » agira pour le compte du « Maître d'Ouvrage » dans le cadre du dossier de permis d'aménager portant sur les parcelles cadastrée ZD 231 233 et 242.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la signature de ces conventions ;
- **AUTORISE** Madame la maire à signer tous document se rapportant au présent dossier.

**DELIBERATION 2021-05 : AUTORISATION POUR ACHETER LA PARCELLE ZD 242 SITUEE DANS LE PERIMETRE DU LOTISSEMENT CHÊNES CHEVALIERS ;**

**Objet** : Acquisition de terrain (parcelle ZD242) appartenant à Mme CARIOT Marie Thérèse

L'aménagement du lotissement des Chênes Chevaliers et notamment la mise en place d'un bassin tampon nécessite l'acquisition de la parcelle cadastrée ZD 242 appartenant Mme CARIOT Marie Thérèse. Précisons les modalités de transaction : transaction qui se ferait selon un prix de 2,50€ au m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité

- **ACCEPTE** de prendre en charge les frais de notaire ;
- **AUTORISE** l'acquisition de cette parcelle au prix fixé selon l'échelon de 2,50€ au m<sup>2</sup>.

**DELIBERATION 2020-06 : AUTORISATION DE CONTRACTER UN PRÊT – BANQUE DES TERRITOIRE – POUR DEBLOCAGE D'UNE SUBVENTION**

**Objet** : Prêt à contracter auprès de la banque des territoires pour débloquent subvention / demande de financement et d'agrément.

Dans le cadre de l'achat et des travaux du logement locatif du 10 rue de Villeneuve, une demande de financement de l'ordre de 16 000€ a été faite auprès du Département. Cette subvention, néanmoins sera attribuée uniquement après avoir contracté un prêt avec la banque des territoires (caisse des dépôts).

De ce fait, le Maire propose de contracter un prêt d'un montant de 40 000 € à taux 0 sur 15 ans afin d'une part de débloquent cette subvention auprès du département, et d'autre part de pourvoir aux dépenses liées au logement locatif.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité :

- **AUTORISE** de contracter ce prêt de 35 000€ à taux 0 auprès de la banque des territoires ;
- **AUTRORISE** Madame la maire à signer tous document se rapportant au présent dossier.

**DELIBERATION 2021-07 : LOCATION BIBLIOTHEQUE - AUTORISATION DE SIGNATURE DU BAIL - LOCAL 10 RUE SAINT MELAINE**

**Objet** : Signature d'un bail de location pour le logement au 10 bis rue Saint Melaine

Le local situé au 10 bis rue Saint Melaine (en dessous du logement communal) est inoccupé. Proposition de relouer ce bien à Madame FERNANDEZ Cécile, selon les conditions d'un bail de location à valider. Le montant du loyer serait de 120 € et révisé selon les éléments prévus au bail.

- **ACCEPTE** la mise en location de ce local situé au 10 bis rue Saint Melaine ;
- **VALIDE** la candidature de Mme FERNANDEZ Cécile, demeurant actuellement au 17 B la petite sadouve à Guichen, pour exploiter ce local ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à ce dossier et à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du bail commercial dérogatoire ;
- **AUTORISE** Mme Le Maire à régler les honoraires de location à la charge du bailleur ;

## DELIBERATION 2021-08 : PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIVEES DE LIEURON ET BRUC-SUR-AFF – ANNEE 2020-2021 ;

Madame Le Maire rappelle les conventions conclues en 2012 avec les écoles privées de Lieuron et de Bruc-sur-Aff en regroupement pédagogique intercommunal fixant les modalités de prise en charge des dépenses de fonctionnement.

Délibérons sur la prise en charge des participations pour les 42 enfants de la commune scolarisés dans ces 2 écoles, pour l'année scolaire 2020-2021.

Les coûts moyens départementaux par élève applicables sont de 1262 € en maternelle et 386 € en primaire. La participation totale de la commune de LIEURON s'élève à 25 566 € calculée avec les effectifs de la rentrée et répartie comme suit :

<b>Ecole de Lieuron</b>	Nombre d'élèves de LIEURON	Coût/élève	Participation à verser par LIEURON
Maternelle	9	1 262 €	11 358 €
Primaire	17	386 €	6 562 €
	22		17 920 € à LIEURON
<b>Ecole de Bruc/Aff</b>			
Maternelle	3	1 262€	3 786 €
Primaire	10	386 €	3 860 €
	13		7 646 € à BRUC/AFF
<b>Total</b>	<b>35</b>		<b>25 566 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ❖ **VU** les conventions et les effectifs à la rentrée 2020-2021 ;
  - **DECIDE** de verser aux associations des parents d'élèves des écoles de Lieuron et de Bruc-sur-Aff les participations respectives représentant un total de 25 566 € réparti comme détaillé ci-dessus ;
  - **PRECISE** que ces participations seront versées sur 10 mois ;

**Objet :** Vente du lot 3 au lotissement « Domaine de l'étang »

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la demande d'acquisition du lot n°3 du lotissement « Domaine de l'étang » par Mme GUILLEUX Claire et M. PIERROT JérémY. Il s'agit des parcelles ZC 207 et ZC 208 d'une superficie totale de 662 m<sup>2</sup>. Le prix de vente a été fixé 27 804 € TTC (vingt-sept mille huit cent quatre euros) soit 42 € le m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de vendre le lot 3 du lotissement « Domaine de l'étang » d'une superficie de 662 m<sup>2</sup> pour le prix global de 27 804 € TTC ;
- **DESIGNE** Maître Yann PINSON, Notaire à PIPRIAC, pour établir l'acte de vente et les formalités nécessaires ;
- **PRECISE** que les frais afférents à cette vente seront à la charge de Mme GUILLEUX Claire et M. PIERROT JérémY
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier ;

### QUESTIONS DIVERSES :

- Recrutement d'un futur secrétaire de mairie
- Validation projet aménagement Leber
- Amendes de police